

BULLETIN D'INSCRIPTION

MODALITÉS

A RETOURNER PAR COURRIER

SUP DE PUB

Formation Executive - Sonia BENNACER
31, Quai de Seine, 75019 Paris

OU PAR MAIL

formation.continue.supdepub@insec.com

LE PARTICIPANT

CIVILITÉ	NOM
	PRÉNOM
STATUT	MAIL
	TÉLÉPHONE
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE

L'ENTREPRISE

RAISON SOCIALE	SIRET
CODE APE	TVA INTRA
EFFECTIF DE L'ENTREPRISE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE
TÉLÉPHONE	
MAIL	

LE SERVICE FORMATION

CIVILITÉ	NOM
	PRÉNOM
	MAIL
	TÉLÉPHONE
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL	VILLE
INTITULÉ	
DATE	COUT DE LA FORMATION

LA FORMATION

LA FACTURATION

FINANCEMENT PAR L'ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE (OPCA)	
LEQUEL	
NOM DU CONTACT OPCA	
MAIL	TÉLÉPHONE
ADRESSE FACTURATION	
CODE POSTAL	VILLE
NUMÉRO ADHÉRENT	

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas avant le début de formation, la totalité des frais sera facturée à l'entreprise.

FINANCEMENT PAR L'ENTREPRISE	
NOM	
FONCTION	
MAIL	TÉLÉPHONE
ADRESSE FACTURATION	
CODE POSTAL	VILLE

Joindre un KBIS

Règlement de 50% par chèque bancaire à l'ordre de Sup de Pub pour valider l'inscription. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

AUTRES FINANCEMENTS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE

SUP DE PUB immatriculée au RCS de Paris 480 885 896 00021, dont le siège social est situé 10 rue Michel Sextius, 75015 Paris (ci-après « SUP DE PUB ») organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE Ile-de-France sous le n° 11 75 54431 75 ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tout autres documents de SUP DE PUB, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que SUP DE PUB ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone au 01.40.38.76.82, par courrier électronique à l'adresse formation.continue.supdepub@insec.com, sur notre site www.supdepub.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : SUP DE PUB – Career Center, à l'attention de Sonia BENNACER, au 31 quai de la Seine, 75019 Paris ou par tout autre canal indiqué sur les sites de nos marques ou sur les supports commerciaux.

Votre inscription sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention simplifiée de formation professionnelle signée et portant cachet commercial.

Pour les formations intégrant du e-learning, il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son poste informatique, avant la formation dans les délais impartis.

2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit SUP DE PUB et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard 48H avant la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer SUP DE PUB par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse sbennacer@insec.com, reçu au plus tard quinze [15] jours ouvrés avant la date de la formation.

En cas d'annulation reçue moins de quinze [15] jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation intégrant du e-learning), le montant de l'inscription reste du en totalité à SUP DE PUB (20% du montant de la formation).

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

Pour les formations sur mesure, le report d'une session ne donne pas lieu à facturation des indemnités d'annulation sous la réserve d'un engagement écrit du client sur les nouvelles dates de réalisation.

Conditions spéciales concernant les Journées d'étude : des frais d'un montant de 350 euros HT par personne, majoré de la TVA en vigueur, seront facturés en cas d'annulation la veille de la journée d'étude ou le jour même, ou en cas de non présentation à la journée.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants ; pour ce faire, n'hésitez pas à contacter notre Career Center au 01.40.38.76.82 ou par courrier électronique à l'adresse formation.continue.supdepub@insec.com

Le règlement du prix de la formation s'effectue soit par virement bancaire à notre banque BNP PARIBAS, libellé au nom de SUP DE PUB, sur le compte IBAN : FR76 3000 4027 9000 0102 3022 248 - BIC : BNPAFRPPXXX, soit par chèque à l'ordre de SUP DE PUB.

Le règlement intégral devra intervenir avant le début de la formation, comptant et sans escompte à réception de facture. En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si SUP DE PUB n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points.

Application d'une indemnité forfaitaire de 40 € en cas de retard de paiement (Articles L. 441-3, L.441-4 et L.441-6 du code de commerce) en sus des pénalités de retard à défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze) % du montant des sommes exigibles.

4 - RESPONSABILITÉS - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de SUP DE PUB ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré SUP DE PUB pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que SUP DE PUB ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - Droit de contrôle de SUP DE PUB

SUP DE PUB se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quinze [10] jours ouvrés avant la date prévue.

SUP DE PUB se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

SUP DE PUB se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :
• de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses

paiements

• d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations SUP DE PUB ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de SUP DE PUB ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de SUP DE PUB. Les traitements automatisés des données nominatives réalisés ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL le 19/02/2013 sous le numéro 1653546 par la société SUP DE PUB auprès de qui vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant à :

SUP DE PUB, service marketing, 10 rue Michel Sextius, 75015 Paris ou par e-mail à formation.continue.supdepub@insec.com.

Ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires à des fins de prospections. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

8 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS

LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

EN CAS DE CONTESTATION SUR L'INTERPRÉTATION OU L'EXÉCUTION DE L'UNE DE CES DISPOSITIONS, ET À DÉFAUT D'UN ACCORD AMIABLE DES PARTIES, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS SERA SEUL COMPÉTENT

Toute inscription sur un stage ou achat d'une prestation sur mesure vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de ventes. La signature de ce bulletin d'inscription vaut pour acceptation.

DATE

SIGNATURE

nom, qualité du signataire et
cachet de l'entreprise)